



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

Le 27 novembre 2016

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous,

Exceptionnellement, le Point prend aujourd'hui la forme d'un mot que je vous écris personnellement. En effet, nous en sommes rendus à un point charnière de l'effort de grève en vue de l'obtention d'une réforme du mode de négociation avec notre employeur. Dans ce type de situation, il est important de bien communiquer entre nous et de garder le cap de façon unie.

Nous avons tous été interpellés par les déclarations des dernières heures du premier ministre du Québec. Celles-ci sont de deux ordres : une invitation à négocier à la table et, beaucoup plus important, l'expression d'un préjugé négatif à l'endroit de l'idée d'un arbitrage liant. Ces déclarations publiques sont faites en parallèle de l'analyse, par la partie gouvernementale, des propositions que nous avons déposées ce mercredi 23 novembre.

Stratégiquement, il nous faut continuer à appliquer une saine pression par le rapport de force que nous avons réussi à établir depuis un mois, tout en s'assurant de maintenir un ton d'ouverture à la négociation. En effet, de part et d'autre, l'humiliation de l'autre partie négociante ne mènera nulle part.

Cela dit, les déclarations du premier ministre, et du président du Conseil du trésor avant lui, ont clairement illustré l'enjeu principal des prochains jours : démontrer que nous faisons partie intégrante du système de justice québécois, en tant qu'officiers de justice, en raison de notre rôle particulier et de notre indépendance de fonction, que nous soyons conseillers, plaideurs ou légistes. C'est par cette démonstration que d'autres ont obtenu ce que nous recherchons : c'est donc ce chemin que nous devons emprunter.

Comme nous l'avons fait depuis le début de la grève, nous réorientons donc nos gestes en fonction de ce nouvel objectif. Je tiendrai ce lundi une conférence de presse, accompagné de membres du Bureau de direction, afin de réagir aux déclarations du premier ministre et faire le point sur les impacts de la grève jusqu'ici. Dans le courant de la semaine, nous entreprendrons des démarches visant un 2^e grand rassemblement devant l'Assemblée nationale au début de la dernière semaine des travaux parlementaires : votre présence sera cruciale et très importante.



Les avocats et notaires
de l'État québécois

Évidemment, nous demeurerons attentifs à tous les signaux ou travaux de la table de négociation, qui évoluent en parallèle. Notre négociateur, Luc Bruneau, a les choses en mains de ce côté. Le Bureau de direction réévalue l'ensemble de la situation plusieurs fois par semaine depuis le début de la grève et continuera à le faire.

Cela dit, je dois faire mention que je reçois une quantité impressionnante de commentaires et suggestions de votre part. A priori, c'est une bonne nouvelle : c'est important que tous les membres se sentent concernés! Vous me connaissez, je suis à l'écoute et j'apprécie la discussion. Par contre, je dois dire que la quantité de messages reçus m'empêche d'y répondre individuellement à chaque fois. Veuillez donc m'en excuser d'avance.

Qu'il me soit toutefois permis de répondre devant tous à certaines questions qui reviennent fréquemment :

- OUI, il est utile de communiquer, à titre personnel et non au nom de LANEQ, avec des autorités gouvernementales, des députés ou des journalistes pour faire de la pédagogie sur notre rôle particulier et nos fonctions indépendantes;
- OUI, il est pertinent de susciter de votre propre initiative l'appui privé ou public de toute personne ou organisation dont l'opinion favorable aurait un effet bénéfique sur la résolution du conflit actuel;
- OUI, je suis intéressé à recevoir toute demande d'entrevue de la part d'un journaliste que vous connaissez personnellement.

En terminant, concernant la visibilité médiatique, je tiens à vous assurer que notre firme de communication exécute efficacement et soigneusement tous les mandats que nous lui confions. Nous avons réussi, au cours des dernières semaines, à tirer notre épingle du jeu malgré plusieurs tsunamis médiatiques (allégations à caractère sexuel contre un député, surveillance électronique de journalistes, élections présidentielles américaines, mort de Fidel Castro, etc.). Le fait que nous en soyons rendus à discuter en public avec le premier ministre du Québec l'illustre parfaitement.

Sincèrement,

Jean Denis



Les avocats et notaires
de l'État québécois